

Broglie  
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an Deux Mil Vingt Deux, le quatre avril à vingt heures et zéro minutes,** le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

**Présents :** Mme DUTOUR Martine, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
M. PAGNIE Patrice, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme DUBOC Dominique, 3<sup>ème</sup> Adjointe  
M. GALLIER Thierry, 4<sup>ème</sup> Adjoint

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,  
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG  
Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,  
Conseillers Municipaux.

**Excusées :** Mme COUVREUR Laëtitia,  
Mme DEROIN Jennifer qui donne pouvoir à M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

**Secrétaire de séance :** Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 24/03/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

**OBJET : Travaux du SIEGE – convention de participation financière  
Collège Tranche 2 (éclairage public isolé).**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau **d'éclairage public (isolé) au Collège (Tranche 2 - DT 591533).**

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

**Cette participation s'élève à :**

en section d'investissement : 5 500,00 €

en section de fonctionnement : 0,00 €

*étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 0 voix CONTRE, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la **convention** de participation financière annexée à la présente, et l'inscription des sommes au Budget de l'exercice au **compte 2041512** pour les dépenses d'investissement (aucune dépense de fonctionnement).

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture  
le 08 AVR. 2022

et Publication ou Notification  
du

le Maire

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

